

arnouville

famille

LE GUIDE // www.arnouville95.fr



ÉDITION 2017



PUBLICATION DE LA VILLE D'ARNOUVILLE
15-17 rue Robert Schuman // CS 20101
95400 ARNOUVILLE
Tél. // 01 30 11 16 16
Fax // 01 30 11 16 05

Directeur de la publication // Pascal Doll
Coordination // Service communication
Conception-réalisation // Agence RDVA //
01 34 12 99 00

Photos // Service communication //
Agence RDVA

Dépôt légal // à parution

www.arnouville95.fr



Imprimé sur papier écologique composé
de fibres recyclées ou provenant de forêts
gérées durablement.

sommaire



06

PETITE ENFANCE

14

ENFANCE JEUNESSE



32

**VIE FAMILIALE :
AIDES ET CONSEILS**

44

**SENIORS : FACILITER
VOTRE QUOTIDIEN**





PASCAL DOLL
VOTRE MAIRE

édito

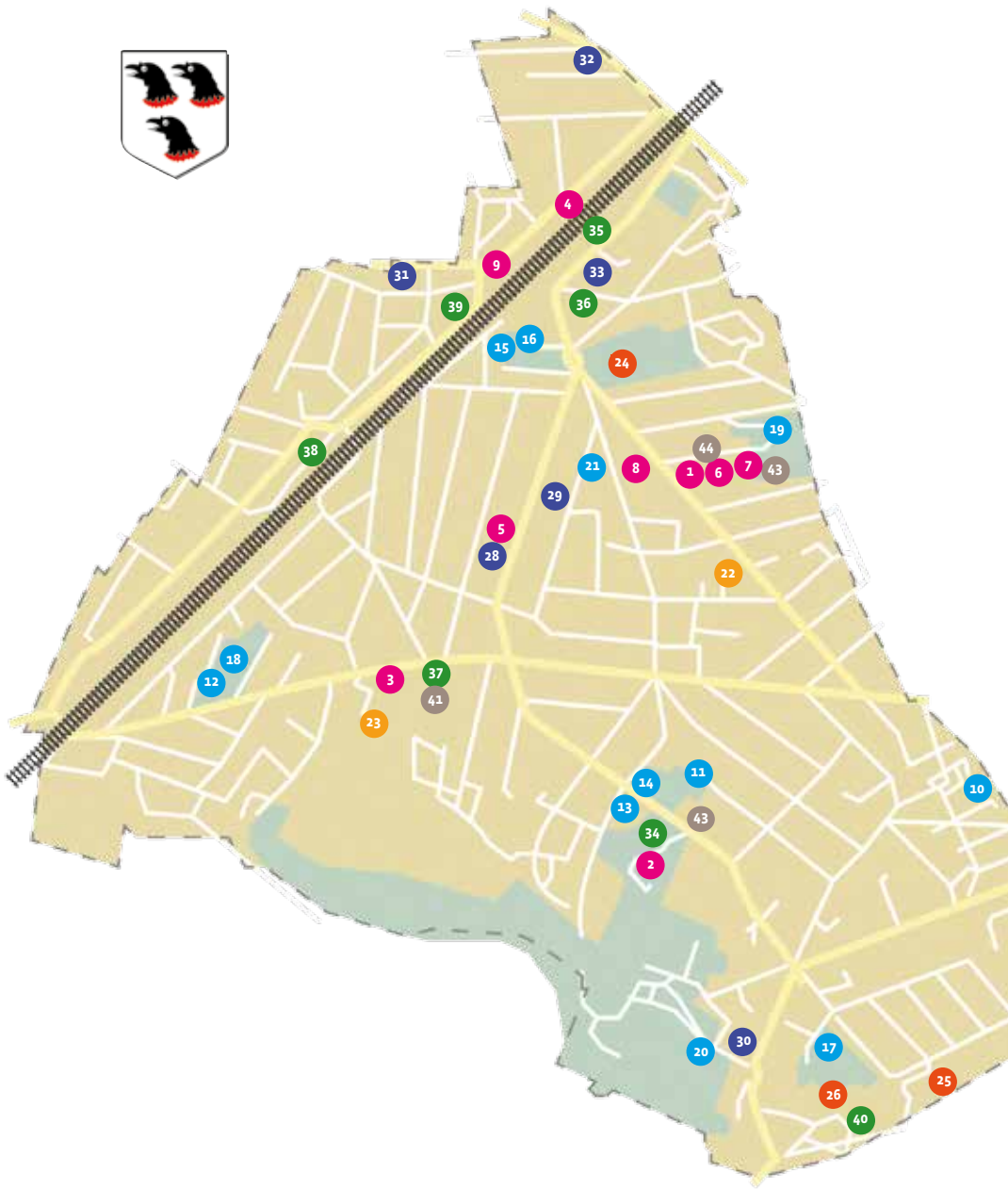
Chers Arnouvillois et Arnouvilloises,

La municipalité a le plaisir de vous présenter la première édition du Guide de la famille. Ce document vous permettra de retrouver toutes les informations utiles pouvant vous concerner, autour de quatre grands chapitres : petite enfance, enfance-jeunesse, vie familiale et seniors.

Consciente du rôle et du lien social joués par les familles, et mesurant les difficultés qu'elles peuvent parfois rencontrer, la ville

d'Arnouville engage de nombreuses actions de proximité afin de soutenir la cellule familiale. À travers ce document, nous souhaitons vous donner une information la plus complète possible de l'ensemble des actions tournées vers la population arnouvilloise, toutes générations et modèles familiaux confondus, afin de répondre aux attentes de chacun d'entre vous à chaque étape de la vie.

La ville d'Arnouville engage de nombreuses actions de proximité afin de soutenir la cellule familiale.



PLAN D'ARNOUVILLE

LIEUX PUBLICS

- 01 Hôtel de ville
15-17 rue Robert Schuman
- 02 Espace Charles Aznavour
*Place Charles-de-Gaulle
avenue Paul Vaillant Couturier*
- 03 L'Envol-Maison de la Jeunesse
77 av. Charles Vaillant
- 04 Gare SNCF Villiers-le-Bel – Gonesse –
Arnouville – *Parking*
- 05 Trait d'Union
71-73 av. Henri Barbusse
- 06 Conservatoire de Musique
et de Danse d'Arnouville
- 07 Bibliothèque
*À l'Hôtel de ville
15-17 rue Robert Schuman*
- 08 La poste
89 rue Jean Jaurès
- 09 Marché
Rue du Marché

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 10 École Maternelle Claude Demange
Place de la Libération
- 11 École Élémentaire Jean Monnet
41 rue Marcel Delavault
- 12 Groupe Scolaire Victor Hugo
118 av. Charles Vaillant
- 13 École Maternelle Charles Perrault
1 av. Paul Mazurier
- 14 Groupe Scolaire Jean Jaurès
175 rue Jean Jaurès
- 15 Groupe Scolaire Danielle Casanova
Impasse des Écoles
- 16 École Maternelle Anna Fabre
34 rue Jean Jaurès
- 17 Collège Jean Moulin
rue Jean Zay
- 18 LEP Virginia Henderson
100 av. Charles Vaillant
- 19 Collège Saint Didier
rue de Draguignan
- 20 ITEP – Château d'Arnouville
7 rd point de la Victoire
- 21 École Bilingue Arménienne
Hrant Dink
40-42 rue Saint-Just

ACCUEILS DE LOISIRS

- 22 Maison de la Petite Enfance
66 rue Robert Schuman
- 23 Accueils de Loisirs
*Espace Miltenberg
Av. Charles Vaillant*

COMPLEXES SPORTIFS

- 24 Stade Léo Lagrange
rue Robert Schuman
- 25 La NEF – *rue des Quinconces*
- 26 COSEC Gymnase Auguste Delaune
rue des Quinconces
- 27 Stade de la vallée
avenue de la République

LIEUX DE CULTES

- 28 Église catholique arménienne
Saint-Grégoire l'Illuminateur
69 av. Henri Barbusse
- 29 Église apostolique arménienne
Sainte-Croix de Varak
31 rue Saint-Just
- 30 Église Saint-Denys
rue du Râtelier
- 31 Église Notre-Dame de la Paix
16 av. Paul Bert
- 32 Église évangélique arménienne
5 avenue de la Concorde
- 33 Église Assyro-Chaldéenne
Saint-Jean-Apôtre
11 ter rue Jean Jaurès

POINTS DE COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

- 34 Parking accès
Espace Charles Aznavour
- 35 Gare routière
rue Jean Jaurès
- 36 Rue de Saumur
- 37 Parking centre commercial
Simply Market
- 38 Chemin Latéral
- 39 Avenue Denis Papin
- 40 Rue des Quinconces

POINTS DE COLLECTE VÊTEMENTS RELAIS

- 41 Parking centre commercial
Simply Market
- 42 Rue du Vignois
(à l'entrée du stade de la Vallée)
- 43 Avenue Paul Vaillant-Couturier
Magasin Lidl
- 44 Parking de l'Hôtel de Ville
rue d'Auxerre

42

27



Petite enfance

0-3 ans



PETITE ENFANCE

LA PETITE ENFANCE EST UNE DES ACTIONS PRIORITAIRES DE LA VILLE. UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES MODES D'ACCUEIL A ÉTÉ IMPULSÉE POUR FAVORISER L'ÉVEIL ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT. PARENTS OU FUTURS PARENTS, RETROUVEZ DANS CET ONGLET TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR LA COMMUNE.

ACCUEIL DES SERVICES COMMUNAUX 8

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

MODES D'ACCUEILS

CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES



L'accueil

des tout-petits

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

66 rue Robert Schuman

Tél. : 01 34 29 32 00

enfance@ml.arnouville95.org



MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La Maison de la Petite Enfance propose différents services et modes d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et leur famille. Elle peut accueillir également des enfants porteurs de handicap.

Cette structure a obtenu l'agrément du Conseil départemental. Elle est principalement subventionnée par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Pour vous guider dans votre choix, nous vous présentons les différents modes d'accueil mis en place par la municipalité d'Arnouville pour accueillir les jeunes enfants. Au sein de la Maison de la petite enfance, plusieurs services sont regroupés.

MODES D'ACCUEILS

Différents modes d'accueil vous sont proposés sur la commune.

Voici tout d'abord les démarches à suivre pour une inscription à la Maison de la Petite Enfance.

LES DÉMARCHES DE PRÉ-INSCRIPTION

Les familles arnouilloises peuvent venir s'inscrire dans un délai maximum de 6 mois avant la reprise d'activité de la mère. Pour ce faire, **prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la Maison de la petite enfance.**

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Lors du rendez-vous, la famille doit fournir les photocopies des documents suivants :

- un justificatif de domicile au nom des parents; datant de moins de 2 mois (quittance de loyer, d'électricité...);
- la carte d'identité des parents (recto/verso),
- le livret de famille (composition familiale),
- la notification des prestations versées par la CAF et le numéro d'allocataire,
- le numéro d'immatriculation à la sécurité sociale du parent auquel l'enfant est rattaché,
- le dernier avis d'imposition de chaque parent,
- les trois derniers bulletins de salaire de chaque parent,
- en cas de divorce ou de séparation, l'attestation des décisions légales relatives à la garde de l'enfant,
- la carte d'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant en cas d'impossibilité des parents,
- l'attestation d'assurance en responsabilité civile au nom et prénom de l'enfant,
- les vaccinations de l'enfant.

À l'issue de cet entretien personnalisé, une fiche avec un numéro de pré-inscription vous est remise.

DÉCISION D'ADMISSION

Chaque dossier de pré-inscription est soumis à l'avis de la commission d'attribution des places.

Cette commission est composée de l'élu à la petite enfance, du directeur général adjoint, de la directrice coordinatrice du service Petite enfance et de son adjointe. Les situations personnelle et professionnelle de chaque famille sont étudiées afin de mieux répondre à leurs besoins.

NOTIFICATION DE LA DÉCISION

Un courrier est envoyé à chaque famille. Si l'avis est favorable, un rendez-vous avec la directrice vous sera fixé afin de constituer le dossier d'inscription et organiser les modalités d'accueil.

Dans le cas contraire, le maintien sur liste d'attente est proposé et nous orientons les familles vers l'animatrice du **Relais d'assistantes maternelles (RAM)** afin de les aider à trouver une assistante maternelle employée par des particuliers.

Dans les deux cas, les parents disposent de 15 jours à réception de la notification pour renvoyer le coupon-réponse. Sans nouvelle de leur part, le dossier sera définitivement classé.



L'ACCUEIL FAMILIAL

C'est un **mode de garde qui s'effectue au domicile d'une assistante maternelle agréée** pour 3 enfants, employée par la commune. Cet accueil fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 19h suivant les possibilités.

Les assistantes maternelles sont employées par la commune. La pré-inscription pour ces deux structures s'effectue sur rendez-vous et les documents détaillés en page précédente sont à fournir sous forme de photocopie.

Chaque assistante maternelle veille au bien être, au confort et à la sécurité des enfants. Pour une ouverture sur la vie collective, elles viennent régulièrement à la **Maison de la petite enfance** dans une salle qui leur est consacrée, encadrées par une éducatrice de jeunes enfants, ou en accueil collectif.

L'accueil occasionnel peut également se décliner dans le cadre de l'accueil au domicile des assistantes maternelles en journées complètes.

L'ACCUEIL COLLECTIF

C'est un **lieu spécialement adapté aux tout-petits destiné à favoriser pleinement l'épanouissement de l'enfant**, dans un cadre chaleureux et sécurisant.

Les enfants sont accueillis par une équipe constituée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'agents titulaires du **CAP Petite enfance**.

L'équipe technique est composée de deux cuisinières et d'un agent d'entretien.

ACCUEIL RÉGULIER

C'est un mode de garde destiné aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Il fonctionne **du lundi au vendredi à la journée de 7h30 à 18h30**. Ce mode de garde répond généralement aux besoins des familles qui travaillent.

ACCUEIL OCCASIONNEL

Les enfants sont accueillis de l'âge de 5 mois à l'âge de 4 ans. **Il fonctionne tous les jours**.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

ACCUEIL JEUX

Mardi et vendredi de 9h à 11h

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

01 34 29 32 07

Mardi de 13h30 à 17h

RENDEZ-VOUS PUBLIC

Vendredi de 13h30 à 17h30

Le Relais d'assistantes maternelles (RAM)

est un lieu d'informations, de rencontre et d'échanges au service des futurs parents, des parents et des assistantes maternelles (employées par des particuliers) et des professionnels de la petite enfance.

LE RAM PROPOSE AUX PARENTS

- des informations sur les différents modes de garde,
- un soutien dans leur fonction d'employeur avec des informations sur les droits et leurs devoirs,
- un espace neutre de médiation.





LE RAM PROPOSE AUX ASSISTANTES MATERNELLES

- des informations sur leurs droits et statuts (contrats de travail, congés...),
- un soutien à la professionnalisation (des professionnels à leur écoute, des réunions thématiques, travail de partenariat avec la bibliothèque...),
- un lieu qui permet des rencontres, des échanges entre assistantes maternelles.

LE RAM PROPOSE AUX ENFANTS

Le RAM propose aux enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans accompagnés par des assistantes maternelles :

- un lieu de vie adapté à leurs besoins,
- l'exploration du monde qui les entoure,
- des activités d'éveil en fonction de leur âge,
- la rencontre avec d'autres enfants (socialisation).

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) un espace convivial qui permet la rencontre et l'échange entre parents, le partage de jeux entre enfants et surtout qu'adultes et enfants prennent plaisir à jouer ensemble. Les parents et les enfants sont libres d'investir l'espace (jeux et jouets) selon leurs désirs. **Durant toute la durée de l'accueil, l'enfant reste sous la responsabilité du parent qui l'accompagne.**

Deux accueillantes sont présentes et à l'écoute de tous, mais ne proposent pas d'activités spécifiques.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- l'accueil s'effectue tous les jeudis de 9h à 11h, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés,
- il s'adresse aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, oncles ou tantes,
- aux enfants porteurs d'un handicap jusqu'à 6 ans.

L'accueil est gratuit, sans inscription préalable et anonyme

CONSEILS ET INFORMATIONS PRATIQUES

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) BIZET

4 rue Georges Bizet
95400 VILLIERS-LE-BEL
Tél. : 01 34 33 82 70

Un temps d'accueil est proposé aux familles :

- les infirmières-puéricultrices reçoivent les lundis après-midi (pour une surveillance de poids, conseils sur l'alimentation, l'allaitement, le sommeil..., soutien à la parentalité).

**Ces permanences sont sur rendez-vous.
Les familles doivent donc appeler le centre de PMI Bizet.
Il n'y a pas de consultation médicale.**

POINT CONSEIL PETITE ENFANCE

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec la CAF, le Conseil départemental et la ville. Le point conseil permet :

- d'apporter aux futurs parents des informations sur les spécificités des différents modes d'accueils existants sur la commune,
- d'apporter un conseil personnalisé sur les prestations familiales auxquelles elles peuvent prétendre.
- de simplifier leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil.

N'hésitez pas à nous appeler !

HORAIRES ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Une réunion d'information est organisée deux fois par an. cette réunion a lieu le samedi matin de 9h30 à 11h30. Les futurs parents sont alors conviés à la Maison de la petite enfance (MPE) par la CAF. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous adresser à la MPE ou en mairie pour connaître les dates.

ASSOCIATION RÉSEAU BRONCHIOLITE ÎLE-DE-FRANCE

Tél. : 0 820 820 603
www.reseau-bronchio.org

Toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre nourrisson. L'accueil se fait au sein du Réseau bronchiolite par les professionnels de santé masseurs kinésithérapeutes et médecins et pédiatres de ville pendant les périodes épidémiques hivernales de bronchiolite.

ALLÔ ALLAITEMENT VAL-D'OISE

Tél. : 0 800 800 315

Accompagnement des mères et de leur entourage.
Tous les jours, de 18h à 22 h.







Enfance-jeunesse

dès 3 ans



LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ÉPANOUISSEMENT EST LE VŒU QUE TOUT PARENT FORMULE POUR SES ENFANTS. AFIN DE VOUS GUIDER DANS VOS DÉMARCHES, RETROUVEZ ICI TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITÉ ET LES ACTIVITÉS JEUNESSE PROPOSÉES SUR LA COMMUNE.

ENFANCE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE **16**

SERVICE ÉDUCATION-ANIMATION-FAMILLES
INSCRIPTIONS SCOLAIRES
ADMINISTRATION SCOLAIRE
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
SERVICES PÉRISCOLAIRES

JEUNESSE **24**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ANIMATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES
VERS L'EMPLOI ET L'ORIENTATION

INFORMATIONS PRATIQUES **30**

COMMENT RÉGLER VOS FACTURES



Enfance

maternelle et élémentaire

SERVICE ÉDUCATION-ANIMATION-FAMILLES

SERVICE ÉDUCATION-ANIMATION-FAMILLES
15-17 rue Robert Schuman - CS20101
95400 ARNOUVILLE
Tél : 01 30 11 16 50/30
scolaire@ml.arnouville95.org

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE
C'est votre interlocuteur pour tous les services périscolaires et scolaires de la commune. Vous y effectuez les inscriptions et les réglemens si besoin.

LES HORAIRES DU SERVICE
Inscriptions scolaires pour l'année en cours
• Lundi, mardi, mercredi : 9 h-11 h 30 et 14 h-17 h 30
• Jeudi : 13 h 30-18 h 45
• Vendredi : 9 h-11 h 30
• Fermeture au public le jeudi matin

Inscriptions aux services périscolaires
• Lundi : 14 h-17 h 30
• Mardi et mercredi : 9 h-11 h 30 et 14 h-17 h 30
• Jeudi : 13 h 30-18 h 45
• Vendredi : 9 h-11 h 30

Paiement des factures
• Lundi : 16 h 15-17 h 45
• Mercredi : 16 h 15-17 h 45
• Jeudi : 17 h-18 h 45

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- **Pour une scolarisation en cours d'année**, l'établissement de la fiche scolaire de votre enfant se fera au service éducation-animation-familles aux jours et heures de permanence du service.
- **Pour la rentrée de l'année scolaire suivante**, il faut impérativement contacter le service éducation-animation-familles et se munir des **documents originaux suivants** :
 - votre livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant à inscrire
 - documents d'identité des deux parents avec photo (par exemple carte d'identité, passeport, titre de séjour, autorisation du procureur, permis de conduire...)
 - le carnet de santé de l'enfant
 - certificat de radiation de l'ancienne école

Les photocopies des documents suivants :

- en cas de divorce, séparation ou de garde confiée à un autre membre de la famille, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- un justificatif de domicile des parents (EDF, ENGIE, VEOLIA de moins de trois mois)
- dernière taxe d'habitation recto-verso

Pour les personnes hébergées :

- documents d'identité de l'hébergeant
- attestation d'hébergement
- deux justificatifs de domicile de l'hébergeant
- justificatifs de domicile de l'hébergé à son nom chez l'hébergeant de moins de 3 mois (CAF ou Sécu).

Et **pour tout renseignement** complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher directement du service.

ADMINISTRATION SCOLAIRE

INSPECTION ACADÉMIQUE DU VAL-D'OISE

Immeuble « Le Président »
2A avenue des Arpents
Tél. : 01 30 75 57 57
95525 Cergy-Pontoise Cedex
www.ac-versailles.fr/dsden95

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE GONESSE

Monsieur CONSTANT, inspecteur départemental
École Adrien Thery
22 rue Claret
95503 Gonesse Cedex
Tél.: 01 39 85 14 82
www.ien-gonesse.ac-versailles.fr

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

3, boulevard de Lesseps,
78017 Versailles Cedex
Tél.: 01 30 83 44 44
Horaires : 08h30-18h00



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

CLAUDE DEMANGE
Place de la Libération
Tél. : 01 39 85 15 43



ANNA FABRE
34 rue Jean Jaurès
Tél. : 0139850272



VICTOR HUGO
118 av. Charles Vaillant
Tél. : 01 39 85 21 01



CHARLES PERRAULT
1 av. Paul Mazurie / Tél. : 01 39 85 48 26



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

JEAN JAURÈS
175 rue Jean Jaurès / Tél. : 01 39 85 15 61



DANIELLE CASANOVA
Impasse des École / Tél. : 01 39 85 14 02





VICTOR HUGO
118 av. Charles Vaillant
Tél. : 01 39 85 15 21

JEAN MONNET
41 rue Marcel Delavault
Tél. : 01 34 53 60 61



ENSEIGNEMENT PRIVÉ

ÉCOLE BILINGUE ARMÉNIENNE HRANT DINK
MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
40-42 rue Saint-Just
95400 Arnouville
Tél. : 06 22 07 01 92



SERVICES PÉRISCOLAIRES

CONDITIONS D'ACCUEIL

La fréquentation des enfants aux activités municipales doit être régulière et assidue.

En inscrivant votre enfant sans le faire participer et sans prévenir le service concerné de sa non-participation, vous bloquez des places pour d'autres familles.

Merci de respecter les règles pour un meilleur accueil de vos enfants.

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration scolaire est disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les familles en difficulté peuvent faire une demande pour une réduction de tarif auprès du CCAS à l'Hôtel de Ville.

Ce temps du midi est encadré, en maternelle, par des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), des agents territoriaux spécifiquement dédiés aux écoles maternelles, et des animateurs communaux.

Les menus sont soumis à l'approbation de la «Commission des menus» qui se réunit à raison d'une fois tous les 2 mois, pour

examiner les menus proposés pour une période consécutive de 2 mois.

Les menus sont affichés aux entrées des écoles et sur le site internet de la ville dans votre kiosque famille.

CONCERNANT LES MERCREDIS

Du fait des nouveaux rythmes scolaires en vigueur depuis la rentrée de septembre 2014, un service de cantine est assuré aussi les mercredis.

Seuls les enfants inscrits aux accueils de loisirs pourront déjeuner à la cantine les mercredis midi.



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire (garderie) accueille les enfants avant et après l'école, pour les familles ayant besoin de déposer les enfants plus tôt le matin et de les récupérer plus tard le soir. Différentes activités leurs sont proposées et un temps pour le goûter leur est réservé : il doit être fourni par les parents pour les enfants inscrits en élémentaire.

EN MATERNELLE

Le matin, les animateurs de la commune accueillent vos enfants **de 7 h à 8 h 30**.
En fin de journée, de 15 h 45 à 19 h.

EN ÉLÉMENTAIRE

Le matin, les animateurs de la commune accueillent vos enfants **de 7 h à 8 h 30**
Le soir, après l'étude surveillée, les NAP ou le CLAS, ils sont accueillis de 17 h 15 à 19 h.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Uniquement pour les enfants en école élémentaire, de 16h15 à 17h15

Après la classe, les **enfants scolarisés en école élémentaire** (du CP au CM2) ont la possibilité de rester à l'école pour y **effectuer leurs devoirs** encadrés par les professeurs des écoles. Un temps pour le goûter leur est réservé entre 15h45 et 16h15, **goûter qui doit être fourni par les parents**. Les capacités d'accueil seront de 15 élèves maximum par classe.

Les inscriptions se font en début d'année scolaire et pour l'année complète.

Une liste de documents à compléter est à retirer en Mairie.

À noter qu'il existe également un demi-forfait qui s'applique aux parents souhaitant laisser leurs enfants seulement 2 jours par semaine.

LES NAP OU NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



Du fait de la modification des **rythmes scolaires**, des "Nouvelles activités périscolaires" ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2014.

Elles ont lieu **deux soirs par semaine, différents selon l'école que vous fréquentez**. Elles se déroulent **après la classe aux mêmes horaires que les études surveillées**. Tout comme pour les études, **elles ne s'adressent qu'aux enfants scolarisés en élémentaire** (du CP au CM2) et un temps pour le goûter est réservé entre 15 h 45 et 16 h 15, goûter qui doit être fourni par les parents.

Les nouvelles activités périscolaires sont payantes et non obligatoires. Une fréquentation ponctuelle de celles-ci n'est pas concevable. L'inscription se fait en début d'année auprès de nos services. Les activités sont facturées pour la période complète (présence ou non de l'enfant).

FONCTIONNEMENT DES NAP

L'année scolaire est divisée en 5 périodes durant lesquelles les enfants ont droit à différentes initiations culturelles et/ou sportives.

Nos équipes d'animateurs épaulées d'intervenants issus du milieu associatif sportif et culturel de la commune encadrent les enfants pour des **ateliers artistiques et sportifs variés**, leur proposant tour à tour



des initiations théâtrales, musicales ou d'arts plastiques mais aussi du basket, du hockey, du flag rugby, du kids fit et des jeux collectifs.

Deux temps d'activités périscolaires par école élémentaire sont mis en place :

- les NAP culturelles qui regroupent différentes initiations artistiques réparties en 3 thèmes et 3 périodes.
- les NAP sportives, comptent, elles, 5 périodes différentes tout au long de l'année. Elles sont encadrées par 2 animateurs sportifs diplômés du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).

Un planning est mis en place par école, renseignez-vous auprès du Service Éducation-animation-familles pour le connaître, ou téléchargez la fiche de renseignements administratifs de votre école sur le site internet de la ville.

Les activités se déroulent à l'abri en cas d'intempéries.

ACCUEILS DE LOISIRS

ESPACE MILTENBERG

59 avenue Charles Vaillant
Tél. : 01 39 85 00 14

L'Espace Miltenberg regroupe sur le même site l'accueil de loisirs maternel « Les Barbouilles », l'accueil de loisirs élémentaire « Croc's loisirs » ainsi que la « Maison de la Jeunesse ».

Les accueils de loisirs sont un **mode de garde adapté et sécurisant pour les enfants de 3 à 11 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires** (de 7 h à 19 h). Ils contribuent à la socialisation, à l'épanouissement, à l'éveil culturel et répondent aux besoins des enfants.

« LES BARBOUILLES » / 3 À 6 ANS

ESPACE MILTENBERG
59 avenue Charles Vaillant
Tél. : 01 39 85 00 14

« CROC'LOISIRS » / 6 À 11 ANS

ESPACE MILTENBERG
81 avenue Charles Vaillant
Tél. : 01 39 87 40 39

Lieux d'accueil et d'éveil, les accueils de loisirs proposent des ateliers de création manuelle, artistiques et sportifs, élaborés autour d'un thème, d'une histoire ou d'un fil conducteur afin de permettre aux enfants de faire des choix et de vivre des émotions diverses. « Crocs Loisirs » propose aux enfants un programme élaboré autour d'un thème, d'une histoire ou d'un fil conducteur qui va permettre aux enfants de faire des choix et de vivre des émotions diverses.

RÉSERVATION

Les familles doivent obligatoirement inscrire leur enfant ainsi que réserver les jours où ils souhaitent qu'il y soit accueillis. Pour bénéficier de cet accueil, vous devez remplir la fiche de réservation qui est à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site Internet de la Ville. Elle doit être complétée et **remise au Service Éducation-animation-familles avant le 5 du mois précédent pour le mois suivant.**

Les tarifs sont fixés en fonction de vos ressources, suivant des quotients calculés lors de votre inscription.

ANNULATION OU MODIFICATION

Nous vous rappelons que toute date cochée sur la fiche de réservation est obligatoirement facturée. Seuls les certificats médicaux présentés sous 48 h et les situations exceptionnelles liées à des cas de force majeure seront pris en compte. Aucun enfant ne sera accepté sans réservation ou par défaut de paiement.

MERCREDIS EN PÉRIODE SCOLAIRE

Les enfants inscrits aux accueils de loisirs peuvent déjeuner à la cantine les mercredis midi. Ils sont récupérés par nos animateurs dans leurs écoles respectives et conduits en bus jusqu'à la cantine où ils déjeunent.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

La **réussite éducative** est l'une de nos priorités. Retrouvez ici toutes les informations concernant les dispositifs mis en place par la commune pour l'accompagnement scolaire.

Attention ! Les ateliers débutent en début d'année scolaire et le nombre de places est limité !

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

L'objectif est de favoriser le passage en 6^e en participant activement à la réussite éducative de vos enfants.

Le CLAS, ce sont des **ateliers d'apprentissage** où l'on découvre, expérimente et apprend de façon ludique afin de faciliter l'acquisition des savoirs, d'obtenir de meilleures méthodes d'organisation et de travail et augmenter la confiance et l'assurance de l'enfant.

Tous les enfants des classes de CM2 de la commune peuvent y avoir accès.

Ces actions ont lieu parallèlement aux études surveillées, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école.

HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS

Toute l'année, de 16 h 15 à 17 h 15 dans votre école aux jours suivants :

- Lundi et mardi : Danielle Casanova et Jean Jaurès
- Jeudi et vendredi : Jean Monnet et Victor Hugo.

Encadrement par un animateur et un étudiant.
Tél. : 01 30 11 17 23

Attention ! Seulement 12 places par école sont disponibles, ne tardez pas à vous inscrire.

COURS DE LANGUES

Anglais : samedi matin pour les CE1/CE2 de 9 h 30-10 h 30, et pour les CM1/CM2, de 10 h 30-11 h 30. Les séances sont animées par des étudiants.

Jeunesse

11 ans et plus

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Pour les inscriptions dans les collèges ou lycées, présentez-vous directement auprès de l'établissement concerné.

COLLÈGE JEAN MOULIN

Rue Jean Zay / Tél. : 01 39 86 34 50



LYCÉE DES MÉTIERS DES SERVICES À LA PERSONNE ET À L'ENTREPRISE « VIRGINIA HENDERSON »

100 av. Ch. Vaillant / Tél.: 01 39 85 21 78



LYCÉE RENÉ CASSIN

7 avenue François Mitterrand
95500 Gonesse / Tél. : 01 34 45 15 15

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVÉ

COLLÈGE SAINT-DIDIER

Rue de Draguignan / Tél.: 01 39 87 26 38

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

ITEP PIERRE MÂLE – ENTRAIDE UNIVERSITAIRE
FORMATION HORTICOLE

Château d'Arnouville
7 Rond-Point de la Victoire
Tél.: 01 39 93 67 77

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

LE POINT ACTION JEUNESSE (PAJ)



Prenant place à "L'Envol", le PAJ est un lieu d'accueil dédié aux collégiens, il a pour objectif de les accompagner au quotidien afin de favoriser leur réussite éducative !

Deux espaces sont à leur disposition, un consacré à l'aide aux devoirs, et l'autre à l'échange et à l'information sur des thèmes comme la prévention, les conduites à risques, l'orientation scolaire...

Sur place, deux animateurs les conseilleront en mettant à leur disposition livres, documentations et accès à l'Internet.

À noter la particularité du temps d'accueil du vendredi soir, qui est avant tout un moment de loisirs pendant lequel sont organisés des soirées à thèmes (loisirs, culture et prévention).

HORAIRES

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h
- Vendredi soir de 16 h à 20 h

STAGE RÉVISION BREVET

Pour les Arnouillois uniquement. Il a lieu chaque année pendant les vacances de printemps.

STAGE RÉVISION BAC S ET ES

Pour les Arnouillois (hors commune, uniquement si places disponibles). Pendant les vacances d'avril, sous forme de stage à la semaine. 55 € pour 5 demi-journées ou 110 € pour une semaine complète.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Trait d'Union
71-73 avenue Henri Barbusse
Tél. : 01 30 11 17 21/22/23

ANIMATIONS SOCIO- ÉDUCATIVES

LA MAISON DE LA JEUNESSE

77 avenue Charles Vaillant
Tél. : 01 39 85 00 14

La Maison de la jeunesse est un lieu d'accueil et d'écoute qui accompagne les jeunes arnouillois de 11 à 15 ans dans leur vie quotidienne.

Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h, des activités, sorties et ateliers divers sont proposés aux jeunes.





INSCRIPTIONS ET TARIFS

Directement sur la structure, les formalités d'inscriptions vous seront précisées. Une cotisation de 2 € par semaine est demandée, et une cotisation supplémentaire pour des sorties spéciales sera nécessaire.

MÉDIATION

Aller à la rencontre des jeunes, au collège, dans les quartiers, dans les écoles : c'est la mission des médiateurs qui effectuent un travail convaincant basé sur la proximité.

ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

Des animations sportives sont proposées, en priorité, aux jeunes de 11 à 17 ans qui ne fréquentent pas les associations culturelles, sportives ou la Maison de la Jeunesse. Elles sont organisées pendant toutes les périodes de petites vacances scolaires et au mois de juillet. Une sensibilisation à de nouvelles découvertes sportives reste une priorité.

RENSEIGNEMENTS

Informations auprès de Trait d'Union.

ANIMATIONS URBAINES

Tous les mercredis de l'année scolaire, de 15 h à 18 h, les animateurs sportifs de la ville et les médiateurs encadrent des animations sportives et des tournois pour tous les jeunes de la ville qui souhaitent y participer. Cette action se déroule sur le plateau d'évolution (terrain de jeux ouvert à tous les Arnouillois).

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse
Tél. : 01 30 11 17 21

Cet espace est le principal interlocuteur des toutes les actions jeunesse et vous renseigne sur toutes les activités proposées.

VERS L'EMPLOI ET L'ORIENTATION

LE FORUM DES MÉTIERS

Chaque année un forum des métiers est organisé à destination des **élèves de 4^e et 3^e des collèges arnoillois**. Cette action s'inscrit pleinement dans un projet de réussite éducative et lutte contre le décrochage scolaire. Lors de ce forum, les jeunes vont à la rencontre d'un certain nombre de professionnels de différents corps de métiers. Le principe étant de leur faciliter le choix d'une éventuelle orientation après le collège.

ASSOCIATIONS "NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS" (NQT)

L'association **Nos quartiers ont des talents (NQT)**, **accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés bac + 4 et plus, de moins de 30 ans**. Il s'agit de proposer aux jeunes les moyens d'accéder à un emploi en adéquation avec leurs compétences.

Le dispositif aide les jeunes à réaliser un projet professionnel en les guidant pas à pas dans leurs démarches : conseils sur le CV, la lettre de motivation, la préparation aux entretiens d'embauche, l'orientation de la recherche d'emploi ; ouverture de réseau...

Grâce à l'engagement de ces professionnels, chaque bénéficiaire acquiert les savoirs fondamentaux nécessaires en entreprises, peaufine sa recherche d'emploi et construit un réseau.

NQT vous propose également de suivre un parcours de réussite complet en participant à des ateliers organisés avec ses mécènes : découverte métiers, rencontres recrutement, transférabilité de compétences, coaching collectif.

RENSEIGNEMENTS

Informations et inscription gratuite sur :
www.nosquartiers-talents.com





BAFA

(BREVET D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'ANIMATEUR)

Vous avez 17 ans révolus et vous voulez devenir animateur. C'est possible à Arnouville!

La commune organise une session de formation générale de huit jours pendant les vacances de la Toussaint.

Coût du stage 380 € dont 50 € pris en charge par la ville (pour les Arnouillois seulement).

La formation a lieu à l'école Danielle Casanova.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse

Tél. : 01 30 11 17 21/22

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable de **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**. Or l'obtention de ce permis nécessite des moyens financiers qui ne sont pas toujours à la portée des jeunes.

De plus l'apprentissage de la conduite contribue à la lutte contre l'insécurité routière. Pour ces raisons, **la ville met en place cette saison, une action "bourse au permis de conduire" destinée aux jeunes de moins de 25 ans.**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être Arnouillois depuis plus d'un an
- Avoir une situation sociale, professionnelle ou scolaire visant l'insertion
- Avoir une motivation, un projet dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire
- Signer une charte fixant les obligations à respecter

- Réaliser une action précisée dans le dossier et appelée “contre partie” sur plusieurs journées, (de 25h à 60h) laquelle sera suivie et contrôlée par la ville.

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'Hôtel de Ville, service Police municipale.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

POLICE MUNICIPALE

15-17 rue Robert Schuman

Tél. : 01 34 45 97 24

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) dépendent du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont implantés sur l'ensemble du territoire.

Le rôle des CIO consiste à favoriser :

- l'accueil de tout public et en priorité des jeunes scolarisés et de leur famille,
- l'information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions,
- le conseil individuel,
- l'animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques...

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

CIO GONESSE

5 rue François Mitterrand

95500 GONESSE

Tél : 01 34 45 15 70

cio-gonesse@ac-versailles.fr

CIO SARCELLES

2 rue Fernand Léger

95200 SARCELLES

Tél : 01 30 30 07 11

cio-sarcelles@ac-versailles.fr

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Les structures du réseau Information jeunesse du Val-d'Oise sont ouvertes à tous : jeunes, parents, éducateurs, animateurs, associations...

Elles rassemblent **en un même lieu des renseignements utiles sur des sujets qui nécessiteraient de multiples démarches.**

Le réseau est composé de Points information jeunesse (PIJ), de Bureaux information jeunesse (BIJ), de Points cyb et d'un Centre information jeunesse (CIJ).

Les professionnels du réseau peuvent vous accompagner dans vos démarches et projets, recherches de formations, emplois temporaires et saisonniers, répondre à vos questions sur les métiers, le logement, la santé, les loisirs...

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATION

BUREAU INFORMATION JEUNESSE

20 bis place de France

95200 SARCELLES

Tél. : 01.34.38.27.74

bijsarcelles@gmail.com

HORAIRES D'ACCUEIL

- Lundi : 9 h 30-12 h 30/13 h 30-18 h
- Mardi : fermé le matin/13 h 30-18 h
- Mercredi : 10 h-12 h 30/13 h 30-18 h
- Jeudi : fermé le matin/13 h 30-19 h
- Vendredi : 9 h 30-13 h 30/ fermé l'après-midi



Informations

pratiques

COMMENT RÉGLER VOS FACTURES

SERVICE ÉDUCATION-ANIMATION-FAMILLES

15-17 rue Robert Schuman - CS20101
95400 ARNOUVILLE
Tél : 01 30 11 16 50/30
scolaire@ml.arnouville95.org

PERMANENCES

- Le lundi et mercredi : 16h15-17h45
- Le jeudi : 17h – 18h45

Les paiements peuvent être effectués à l'Hôtel de ville, auprès du Service éducation-animation-familles.

MODALITÉS DE RÉGLEMENTS

Différents moyens de paiements sont à votre disposition :

- **en espèces**
- **par chèque bancaire :**
 - libellé à l'ordre de la SOGERES pour la restauration scolaire
 - libellé à l'ordre de : Activités Périscolaires (pour les activités de ce type).

Les chèques peuvent être déposés directement à l'Hôtel de ville dans la boîte aux lettres située derrière les affichages municipaux (sous enveloppe fermée), en joignant bien le talon de la facture correspondante (un chèque par facture), ou adressés par courrier au service du Service éducation-animation-famille (voir encadré ci-contre).

- **par carte bleue**
- **par chèque emploi service universel (CESU)** (modalités de paiement réservée aux accueils de loisirs maternels et aux accueils du matin et du soir maternels).
- **en prélèvements automatiques**, adressez-vous au service éducation-animation-famille, pour le mettre en place.
- **via internet, sur le kiosque famille :** www.arnouville95.fr à la rubrique kiosque famille (voir encadré ci-contre).

Les échéances de paiement devront être impérativement respectées.

Les sommes impayées au-delà de la date d'exigibilité figurant sur la facture seront automatiquement mises en recouvrement auprès du Trésor public.

PENSEZ AU KIOSQUE FAMILLE D'ARNOUVILLE

Grâce à cet espace dédié sur le site de la ville, vous pouvez effectuer en ligne vos démarches et paiements concernant les services périscolaires 24h/24.

Pour vous connecter, munissez-vous de votre dernière facture afin d'y trouver votre identifiant.

Pour les nouveaux arrivants n'ayant pas encore de facture, veuillez contacter :

le service Éducation-Animation-Familles au 01 30 11 16 50 30

Une fois qu'une facture est mise en recouvrement, elle ne peut plus être réglée au niveau du Service éducation-animation-famille et vous devrez alors vous rendre directement à la **Trésorerie de Gonesse : 1 rue Furmanek - GONESSE 95500**.

Vous devrez présenter au Service éducation-animation-familles la preuve de règlement de la dette pour pouvoir réinscrire vos enfants aux activités municipales.

COMMENT EST CALCULÉ VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Votre quotient familial permet de déterminer le montant de votre participation financière pour les différentes activités municipales.

La participation des familles est fixée par le Conseil municipal avant chaque rentrée scolaire.

Les tarifs sont appliqués en fonction des ressources des familles.

IMPORTANT : les familles n'ayant pas présenté les justificatifs nécessaires avant la rentrée scolaire, se verront appliquer le tarif maximum. Toute omission ou fausse déclaration concernant la situation familiale ou les revenus entraîne la radiation immédiate des enfants et l'application du tarif maximum pour les prestations restant dues.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'inscription aux activités et aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils du matin et du soir, études surveillées, accueils de loisirs, mercredis et vacances scolaires) **est obligatoire** auprès du Service éducation-animation-familles.

Les **tarifs des prestations** étant **calculés en fonction du quotient familial**, le dossier du quotient familial complet est exigé pour valider toute inscription.

Vous devez remplir 1 fiche d'inscription par enfant pour l'ensemble des activités.

Pour les inscriptions périscolaires et le calcul de votre quotient familial, veuillez présenter les **originaux et les photocopies des pièces justificatives suivantes** :

- l'avis d'imposition 2016 (revenus 2015)
- la taxe d'habitation 2016 recto verso.
- les justificatifs de revenus des 3 derniers mois (bulletins de salaire, indemnités chômage, dernier bilan comptable)

- un certificat de travail récent (des deux parents)
- l'attestation de la caisse d'allocations familiales de moins de 3 mois
- le jugement de divorce, de tutelle, d'adoption ou de garde pour justifier l'autorité parentale de l'enfant
- justificatif de domicile (uniquement EDF, ENGIE, VEOLIA, de moins de 3 mois)
- pour les personnes hébergées : documents d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement, deux justificatifs de domicile de l'hébergeant (EAU, GAZ, EDF) ainsi que la taxe d'habitation 2016 recto verso, et un justificatif de domicile au nom des parents (CAF, Sécurité sociale)
- attestation d'assurance de responsabilité civile.



Vie familiale

aides et conseils



RETROUVEZ ICI
LES PRINCIPALES
INFORMATIONS
CONCERNANT LES
ACTIONS SOCIALES
MENÉES SUR LA
COMMUNE AUPRÈS
DE L'ENSEMBLE
DES ARNOUVILLOIS.
L'ESPACE SOCIAL TRAIT
D'UNION ET LE CCAS
SONT LES PRINCIPAUX
INTERLOCUTEURS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES ET DES FAMILLES.

LIEN SOCIAL

MISSIONS DU CCAS

ADRESSES UTILES

SE LOGER

SOLIDARITÉ



LIEN SOCIAL

LA LUDOTHÈQUE "YAKAJOUER"

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse

Tél.: 01 30 11 17 21

Venez découvrir et passer un moment convivial et ludique en famille ou entre amis à la ludothèque, située dans les locaux de Trait d'Union. Proposant tout au long de l'année de nombreuses activités autour du jeu, la ludothèque fondée en 2014, permet de **créer du lien social intergénérationnel avec des plages horaires dédiées** aux bambins, aux familles et aux seniors... car il n'y pas d'âge pour s'amuser !



RENSEIGNEMENTS ET HEURES D'OUVERTURE

Le service est gratuit, mais une inscription préalable est nécessaire.

- Lundi et jeudi **pour les tout-petits en famille** et les **assistantes maternelles**, de 9 h à 11 h.
- Mercredi **après-midi pour les familles** de 15 h 30 à 18 h.

ANIMATIONS FAMILIALES

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse

Tél.: 01 30 11 17 21

Les « ateliers familles » ont pour objectif principal de développer le lien et le soutien à la parentalité par des activités d'échange et de partage. Elles sont proposées pendant les vacances scolaires.

Elles sont ouvertes aux enfants accompagnés d'un adulte, et permettent de rencontrer d'autres personnes et d'échanger autour d'une activité proposée.

MÉDIATEUR URBAIN

GESTION DE CONFLITS / ANIMATION DE PROXIMITÉ

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse
Tél.: 01 30 73 17 23

L'ENVOI – MAISON DE LA JEUNESSE

77 avenue Charles Vaillant
Tél.: 01 39 85 66 94



Aller à la rencontre des Arnouillois, dans les quartiers, dans les écoles : c'est la mission des médiateurs qui effectuent un travail convaincant basé sur la proximité. Ils rencontrent également les jeunes collégiens dans le cadre de la mission « Proxi Prev' » (stand mobile de prévention de la délinquance : addiction, violence, prévention routière, etc.)

Le travail des médiateurs sur Arnouville, c'est aussi :

- des actions de prévention dans toute la ville, sur le terrain, avec des tournées dans les quartiers, à pied ou à vélo,
- des actions d'information sur tous les thèmes qui concernent les jeunes,
- des actions de solidarité et d'entraide, basées sur le volontariat (collecte pour les Restos du cœur, pour le foyer Aïda...),
- des animations et encadrements sportifs.

HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS

- Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi (sorties des collèges, LEP/ passages chez les commerçants / relations de proximité avec les Arnouillois).
- Permanence à L'Envol le mercredi de 15 h à 18 h sur rendez-vous pour les gestions de conflits (voisinage...).

Référent médiateur : 06 80 99 74 14

Pendant les vacances scolaires l'équipe de médiateurs propose des animations de proximité sans inscription préalable pour les jeunes de 11 à 17 ans (foot en salle, etc.).

ATELIERS DE SAVOIRS SOCIAUX-LINGUISTIQUES (ASL)

TRAIT D'UNION

71-73 avenue Henri Barbusse
Tél.: 01 30 11 17 21



Pour les étrangers, l'intégration passe par une bonne maîtrise de la langue française. Pour eux, la ville d'Arnouville a mis en place des ateliers de français dans le cadre de la politique de la ville.

Ces cours de soutien de français sont complétés par des visites de musées ou de points d'intérêt culturel. Des intervenants spécialisés viennent également à la rencontre des élèves autour de thèmes de la vie quotidienne : tri sélectif, dangers domestiques, comment prévenir, apprendre à gérer l'urgence, savoir se diriger...

HORAIRES ET INSCRIPTION

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 45 à 11 h.
 - Adhésion 25 € pour l'année.
- L'inscription s'effectue à Trait d'Union.

ATELIERS INFORMATIQUES

L'ENVOL – MAISON DE LA JEUNESSE
77 avenue Charles Vaillant
Tél.: 01 39 85 66 94

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.
 - Adhésion 25 € pour l'année.
- Inscription à Trait d'Union.
Cours à l'Envol, 77 avenue Charles Vaillant.

ÉCRIVAIN PUBLIC (BÉNÉVOLE)

TRAIT D'UNION
71-73 avenue Henri Barbusse
Tél.: 01 30 11 17 21 / 22

Courrier administratif / dossier administratif / courriers divers.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi après-midi de 14 h à 16 h (gratuit).
Rendez-vous obligatoire par téléphone.

HORIZON PARENT

ASSOCIATION POUR LE COUPLE ET L'ENFANCE (APCE)

TRAIT D'UNION
71-73 avenue Henri Barbusse
Tél.: 01 30 73 17 19

Médiation familiale / accueil conflits familiaux / consultation conjugale.

RENSEIGNEMENTS ET HORAIRES

Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois (gratuit).
Rendez-vous individuel ou familial.

CCAS**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

HÔTEL DE VILLE
15-17 rue Robert Schuman – CS 20101
Tél. : 01 34 45 97 00
Fax : 01 34 45 97 07

PRÉSENTATION

Le **Centre communal d'action sociale (CCAS)** anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et peut intervenir sous forme de diverses prestations facultatives d'aides aux personnes et aux familles.

ACCUEIL, ÉCOUTE ET ORIENTATION

Lors du premier entretien, une évaluation rapide de la situation est effectuée. Le demandeur peut être orienté vers un autre organisme (Territoire d'intervention sociale et médico-sociale, CAF, CRAMIF). Pour l'instruction d'un dossier, il est toujours proposé un rendez-vous.

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au mercredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30-18 h
- Jeudi : 13 h-19 h
- Vendredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30-17 h

AIDE SOCIALE LÉGALE (ASL)

Le CCAS est chargé de l'**instruction des dossiers d'Aide sociale légale transmis au Conseil départemental du Val-d'Oise** pour toutes les demandes de placement en établissements spécialisés pour les personnes porteuses d'un handicap, pour les demandes de prise en charge des heures d'aides ménagères pour les personnes relevant de l'aide sociale départementale, ainsi que pour les demandes de prise en charge des frais d'hébergement en établissement pour personnes âgées.

RENSEIGNEMENTS

Renseignements et rendez-vous au :
01 34 45 97 06.

DOMICILIATION

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de recevoir du courrier, de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations. Une personne sans domicile stable est une personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de manière constante et confidentielle.

Pour prétendre à une élection de domicile, il faut avoir un lien avec la commune. Toute personne ayant besoin d'une domiciliation peut en faire la demande auprès du C.C.A.S. qui rendra une décision dans un délai maximum de 2 mois.

Renseignements au 01 34 45 97 04

AIDE SOCIALE FACULTATIVE

AIDES AUX FAMILLES

Le CCAS accorde, après examen des dossiers par le conseil d'administration, des **aides financières diverses** : restauration scolaire, centres de loisirs, garderies scolaires, classes de découverte, colonies de vacances et toutes autres demandes **sur présentation d'un rapport circonstancié établi par une assistante sociale.**

AIDE ALIMENTAIRE

Dans les situations d'urgence, sur présentation d'un rapport social, et après évaluation de la situation, il peut être attribué des **aides alimentaires sous forme de bons d'achat** aux personnes en rupture temporaire de ressources.

ÉNERGIE

Le CCAS participe au dispositif FSL Énergie qui permet d'**aider les familles à régler des factures impayées** (eau, électricité, gaz, téléphone fixe). Cette aide est accordée une seule fois sur une période de 12 mois.

Pour l'instruction des dossiers, pour les personnes seules et les couples sans enfant, il est possible de prendre rendez-vous au : 01 34 45 97 04 ou 01 34 45 97 06.

Les familles avec enfant et monoparentales sont orientées vers le Territoire d'intervention sociale et médico-social du Conseil départemental du Val-d'Oise :

34 avenue Pierre Sémard – Arnouville
Tél. : 01 34 33 59 70.

IMPAYÉS DE LOYERS ET PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Les familles en situation de **retard de loyers** sont invitées à **contacter le service logement**. Renseignements et rendez-vous au 01 34 45 97 03.



SURENDETTEMENT

Les personnes en **surenendettement**, prendront **rendez-vous avec un travailleur social** du Territoire d'intervention sociale et médico-sociale du Conseil départemental du Val-d'Oise. Tél. : 01 34 33 59 70.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation parent isolé (API).

Le CCAS est conventionné par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour instruire les demandes de RSA uniquement pour les personnes seules et les couples sans enfant de plus de 25 ans (les étudiants sont exclus du RSA).

Les familles avec des enfants à charge sont dirigées vers le Territoire d'intervention sociale et médico-sociale du Conseil départemental du Val-d'Oise, 34 avenue Pierre Sémard à Arnouville. Tél 01 39 85 04 29.

Les familles monoparentales avec un seul enfant âgé de moins de 3 ans sont orientées vers les services de la Caisse d'allocations familiales.

N° de téléphone unique pour contacter votre CAF : 0 810 25 95 10.

Dans tous les cas, nous invitons les personnes à **faire le test d'éligibilité sur le site de la CAF (www.caf.fr)** afin de savoir si elles peuvent prétendre au RSA.

ADRESSE UTILES



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ANTENNE DE SARCELLES
43 rue Marius Delpech
95842 Sarcelles Cedex

La CAF peut vous aider. Les allocations familiales permettent **d'accompagner les familles dans leur vie quotidienne**, d'accueillir le jeune enfant, de faciliter l'accès au logement, de lutter contre la précarité ou le handicap.

RENSEIGNEMENTS

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une telle aide, **prenez contact avec la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise** en appelant le **0820 25 95 10** ou en allant sur **www.caf.fr**.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

2 avenue de la Palette
95011 Cergy Pontoise CEDEX
Tél.: 01 34 33 59 70
www.valdoise.fr/7059-protection-de-l-enfance.htm

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

14-16 allée Pierre Corneille
Quartier des Carreaux
95400 Villiers-le-Bel
Tél.: 36 46
www.ameli.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

(ASSISTANTE SOCIALE,
PROTECTION DE L'ENFANCE)

34 avenue Pierre Sémard
95400 Arnouville
Tél.: 01 34 33 59 70

JOURS D'OUVERTURE

Ouverture de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Permanence sans rendez-vous pour les premiers contacts : lundi, mercredi et vendredi matin, de 9h à 11h.



PÔLE EMPLOI

TÉL. : 3949

À GARGES-LÈS-GONESSE

36 avenue Joliot Curie
95140 Garges-lès-Gonesse

ACCUEIL LIBRE

- Du lundi au jeudi : 9h-13h15
- Vendredi : 9h-12h

SUR RENDEZ-VOUS

Du lundi au jeudi : 13h15-17h

SE LOGER

DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne ou auprès d'un guichet enregistreur.

DÉMARCHES EN LIGNE

Pour une première demande

Vous pouvez effectuer votre demande de logement social en ligne à l'adresse suivante :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Documents à fournir

- pièces d'identité du demandeur, et le cas échéant, du co-demandeur
- justificatifs de ressources de l'ensemble des personnes vivant dans le foyer

Attention : pour toute demande de logement déposée, une copie du dossier et de l'attestation de dépôt doit être transmise au service logement de la commune.

Pour un renouvellement et modification de la demande

Vous pouvez effectuer le renouvellement de votre demande de logement social, ou y apporter des modifications, en ligne, à l'adresse suivante :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Attention : pour tout renouvellement de demande de logement social en ligne, ou pour toute modification apportée à celle-ci, une copie du dossier et de l'attestation de renouvellement doit être transmise au service logement de la commune.

DÉMARCHES SUR PLACE

Vous pouvez effectuer une **demande de logement social directement auprès du service logement**, à l'aide du formulaire CERFA 14069, accessible à l'adresse suivante :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14069.do

Le formulaire peut également être retiré directement auprès du service logement.

Documents à fournir

- le formulaire CERFA 14069 de demande de logement social
- pièces d'identité du demandeur, et le cas échéant, du codemandeur
- justificatifs de ressources de l'ensemble des personnes vivant dans le foyer

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- Lundi, mardi, mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Jeudi de 17 h 30 à 19 h

DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS

Uniquement sur rendez-vous.

Tél : 01 34 45 97 03

PERMANENCE DU SERVICE LOGEMENT SANS RENDEZ-VOUS

(pour les renseignements et retrait de formulaire)

- Lundi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30



BAILLEURS SOCIAUX

Voici la liste des bailleurs présents sur la commune d'Arnouville.

SA HLM COOPÉRATION ET FAMILLE

2 rue Marceau
78800 HOUILLES

ESPACE HABITAT CONSTRUCTION

15 rue Chanoinesse
75004 PARIS

ICF HABITAT LA SABLIERE

Direction Territoriale Ouest
130 rue Victor Hugo
92300 LEVALLOIS PERRET

OPAC DE L'OISE

1 cours Scellier - BP 80616
60000 BEAUVAIS

EMMAÛS HABITAT

3 rue Pagnère – BP 20104
BP 20104 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Accueil téléphonique aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville
Tél. : 01 34 45 97 03

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT

- Lundi de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi de 8 h 30 à 11 h 30
- Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Le formulaire CERFA N° 14069 est disponible à cette adresse :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14069.do

Dépôt des dossiers complets uniquement sur rendez-vous.

Tél : 01 34 45 97 03

SOLIDARITÉ

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Conseil départemental du Val-d'Oise
2 avenue du Parc Bât H
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 34 25 16 50
www.mdph.valdoise.fr

La MDPH est un lieu d'accueil pour les personnes handicapées destiné à faciliter les démarches.

Dans chaque département, une maison des personnes handicapées (MDPH) est créée et offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées

HORAIRES D'OUVERTURE

- Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à l'exception du jeudi matin.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Pour plus d'information sur la loi et ses décrets

- Numéro indigo : 0 820 03 33 33 (0,12 € TTC/min)
- Le site du ministère délégué aux personnes handicapées : www.handicap.gouv.fr

Les personnes handicapées peuvent retirer au Centre communal d'action sociale les imprimés concernant les dépôts de dossiers suivants :

- Carte d'invalidité
- Forfait transport « Améthyste »
- Allocation compensatrice (renouvellement)
- Allocation adulte handicapé (AAH)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)



CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF 95)

Immeuble Ordinal (Ascenseur A, 3^e étage)
Rue des Chauffours
95000 CERGY
Tél. : 01 30 32 72 29
www.cidff95.fr

Le CIDFF du Val-d'Oise informe, oriente et accompagne le public et en priorité les femmes et les familles gratuitement et confidentiellement dans divers domaines.

L'ACCÈS AU DROIT

Les juristes du CIDFF95 reçoivent en **entretien individuel** sur l'ensemble du Val-d'Oise (voir nos permanences) et par téléphone **tout public souhaitant obtenir des informations afin de connaître ses droits**, de les faire valoir, dans tous les domaines du Droit.

L'AIDE AUX VICTIMES

Les juristes et/ou les psychologues du CIDFF95 reçoivent toute **personne victime** (ayant porté plainte) **ou s'estimant victime** (la plainte n'étant pas encore constituée) sur des permanences dédiées (voir nos permanences).

APUI LES VILLAGEOISES

9, rue de la Justice Mauve
95000 CERGY
Tél. : 01 30 30 55 90 / Fax : 01 34 22 04 32
www.apui95.org

L'association vient en aide aux personnes ayant des difficultés d'accès à l'autonomie (logement, accompagnement social, atelier recherche d'emploi, unité de formation...).

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ DU VAL-D'OISE (CODES 95)

2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01 34 25 14 45
www.codes95.org

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

• Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

CROIX ROUGE FRANÇAISE

12 rue B. Palissy
95200 SARCELLES BP 81
Tél. : 01 39 93 77 25 / 06 80 85 96 30

L'association tend à **protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine**. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Par leur dévouement, les 56 000 bénévoles entretiennent l'espoir d'un lendemain meilleur auprès de centaines de milliers de personnes dans le besoin. Et si, chaque jour, ils peuvent agir concrètement sur le terrain, c'est grâce à vous et à votre générosité.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Présidente : Mme Deloison-Hucher

DU CÔTÉ DES FEMMES

21, avenue des Genottes
95800 CERGY SAINT-CHRISTOPHE
Tél. : 01 30 73 51 52

4-6, allée Montesquieu
95200 SARCELLES
Tél. : 01 30 73 51 52

Lutter contre les violences faites aux femmes et agir pour l'égalité.

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ (HALDE)

11, rue Saint Georges
75009 PARIS
Tel. : 08 1000 5000
contact@halde.fr
www.halde.fr

La HALDE (vocation nationale) peut vous conseiller et vous aider à faire valoir vos droits si vous êtes victime d'une discrimination.

HORAIRES ET RENSEIGNEMENTS

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.





SOS MALTRAITANCE DES ADULTES HANDICAPÉS

Tél : 39 77 (du lundi au vendredi de 9 h à 19 h)
www.social-sante.gouv.fr

Service d'écoute, d'information et de conseil aux victimes de maltraitance ou de négligence grave.

ENFANCE EN DANGER

Tél : 119

Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED).

Ce numéro d'urgence s'adresse aux enfants confrontés à une **situation de risque et de danger**, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Il s'adresse aussi aux adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'**enfant en danger ou en risque de l'être** : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

VIOLENCES FEMMES INFO

Tél : 3919

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. **Appel anonyme et gratuit** 7 jours sur 7, de 9 h à 22 h du lundi au vendredi et de 9 h à 18 h les samedi, dimanche et jours fériés.



Seniors

faciliter votre quotidien



ACTEUR
INCONTOURNABLE
DES ACTIONS
TOURNÉES VERS
LES SENIORS, LE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS) EST LE PRINCIPAL
INTERLOCUTEUR DES
AÎNÉS AYANT BESOIN D'UN
ACCOMPAGNEMENT POUR
FACILITER LE QUOTIDIEN.

ANIMATIONS, LIEN SOCIAL

SANTÉ, PRÉVENTION

HABITAT

DÉPLACEMENTS

SERVICES À LA PERSONNE



L'équipe du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

HÔTEL DE VILLE
15-17 rue Robert Schuman – CS 20101
Tél. : 01 34 45 97 00
Fax : 01 34 45 97 07

PRÉSENTATION

Le **Centre communal d'action sociale (CCAS)** anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et peut intervenir sous forme de diverses prestations facultatives d'aides aux personnes et aux familles.

ACCUEIL ET ÉCOUTE

Le CCAS met en place des actions en faveur des seniors et gère un **service d'aides à domicile**.

Le **personnel compétent et qualifié** intervient auprès des retraités pour quelques heures d'aide ménagère ou auprès de personnes âgées dépendantes et/ou porteuses de handicap pour des interventions d'aide à la personne par des auxiliaires de vie diplômées.

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du lundi au mercredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30-18 h
- Jeudi : 13 h-19 h
- Vendredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30-17 h

ANIMATIONS, LIEN SOCIAL

LA SEMAINE BLEUE

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées, plus connue sous le nom de « Semaine Bleue », est l'occasion pour le Centre communal d'action sociale d'organiser des **animations qui permettent de créer des liens**, en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « anciens » dans notre société. Elle a lieu courant octobre.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME
CCAS (voir encadré ci-contre).

COLIS ET REPAS DE NOËL

L'équipe du CCAS remet chaque année aux retraités d'Arnouville, âgés de plus de 70 ans, un **colis de Noël composé de produits du terroir**.

Et chaque année, la municipalité convie les retraités de plus de 62 ans au traditionnel **repas des seniors**.

Toute personne inscrite au repas ne pourra bénéficier du colis.

SANTÉ, PRÉVENTION

PROGRAMME "PIED"

PROGRAMME INTÉGRÉ D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE

L'Envol

77 avenue Charles Vaillant

Tél. : 01 39 85 66 94 / 01 34 45 97 06

Chaque semaine, des retraités participent aux ateliers du Programme intégré d'équilibre dynamique. **Garder la forme en retardant les effets du vieillissement** : tels sont les avantages apportés par ces ateliers qui proposent des exercices de motricité et de prévention des chutes.

Chaque séance, d'un groupe de 15 personnes, est **encadrée par un animateur diplômé** de la Fédération française EPMM Sport pour tous, et comprend :

- **1 h d'activité physique** avec des exercices d'assouplissement, de renforcement et d'intégration de l'équilibre ;
- **30 minutes de discussion de prévention et d'éducation pour la santé** sur des thèmes multiples (prévenir les chutes, choisir de bonnes chaussures, garder une bonne santé des os, utiliser les médicaments de façon rationnelle, garder la forme, etc.).

HORAIRES

- Lundi de 10 h 15 à 11 h 45 / mardi de 9 h 30 à 11 h.

LA TÉLÉASSISTANCE

Ce dispositif a été mis en place par le Conseil départemental du Val-d'Oise afin de favoriser le **maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées**.

Les bénéficiaires de la téléassistance peuvent également recourir à :

- un service **d'assistance psychologique par téléphone**,
- la **possibilité de recevoir des messages** ou recommandations **sur leur téléphone**, par exemple en cas de canicule ou de grand froid.

Ce service de téléassistance propose également la **détection de chute** et n'entraîne plus de surcoût pour les personnes sans ligne téléphonique fixe.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Ce service est **gratuit pour les personnes non-imposables** sur les revenus. Dans le cas contraire, une participation financière est demandée au bénéficiaire par le Conseil départemental du Val-d'Oise.

Les imprimés sont à retirer au CCAS.



PLAN CANICULE

Canicule info service
Tél. : 0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe en France)
accessible tous les jours, de 9 h à 19 h
www.social-sante.gouv.fr



Le plan canicule est déclenché le 1^{er} juin de chaque année. Dans ce cadre, Santé publique France met en place un **dispositif d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs**.

Il prévoit le **recensement**, par les services municipaux, **des personnes vulnérables** (âgées, handicapées et/ou isolées).

Par forte chaleur, ces dernières sont contactées quotidiennement, approvisionnées en eau, et, le cas échéant, accompagnées dans une salle climatisée pour y passer quelques heures.

RENSEIGNEMENTS

01 34 45 97 06

SOS MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Tél : 39 77 (du lundi au vendredi de 9 h à 19 h)
www.social-sante.gouv.fr

Service d'écoute, d'information et de conseil aux victimes de maltraitance ou de négligence grave.

Outre les **signalements aux autorités administratives, aux services de police ou de justice**, l'accès pour tous au 3977, un service de téléphonie spécialisé, facilite l'expression de la parole des personnes ou de leur entourage.

Ainsi, les principales maltraitements dont sont victimes les personnes âgées à domicile sont les **violences psychologiques et les abus de faiblesse**, alors qu'en établissement il s'agit davantage de négligences et de maltraitance médicale.

Une **équipe d'écouter professionnels** répond à ce numéro du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h. Elle assure la première écoute, l'analyse des appels reçus, l'information immédiate et l'orientation si besoin, notamment vers le réseau de proximité pour un suivi individuel.

CAISSE NATIONALE DE RETRAITE (CNAV)

13 avenue Marcel Cerdan
BP 30529
95190 GOUSSAINVILLE
Tél. : 3960
www.lassurance retraite.fr

Uniquement sur rendez-vous via l'espace personnel du site de l'assurance retraite ou au 3960.

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

HABITAT

L'AIDE AU CHAUFFAGE

CCAS
Hôtel de Ville
Tel. : 01 34 45 97 04

Chaque année, d'octobre à mars, une aide au chauffage est accordée aux personnes âgées de 70 ans et plus, vivant seule ou avec leur conjoint.

CONDITIONS D'OBTENTION

Les plafonds de ressources et les montants des aides sont fixés par délibération du Conseil d'administration.

Les personnes qui sollicitent cette aide pour la première fois, doivent déposer un dossier auprès du CCAS avant le 31 mars de chaque année.

SOHILA

Solidaire pour l'habitat (SOHILA)
Agence Val-d'Oise
Rue des Châteaux Saint-Sylvère
Bâtiment G
95000 CERGY
Tél. : 01 30 38 07 08
Fax : 01 49 24 93 87
contact@pact95.org
ou CCAS Arnouville : 01 34 45 97 02

SOHILA est un programme pour **améliorer le confort de votre logement si vous êtes locataire ou propriétaire**. Il apporte une aide administrative, technique et financière aux propriétaires occupants de logements défectueux, en vue d'améliorer les conditions d'habitation en particulier celles des personnes peu fortunées.

Dans tous les cas, le dossier doit être accepté avant de commencer les travaux.



DÉPLACEMENTS

"MINIBUS"

Tél. : 01 34 45 97 06

"Minibus" est un **service gratuit mis à la disposition des personnes retraitées ou à mobilité réduite pour des déplacements**, en priorité, d'**ordre médical ou administratif** sur les déplacements de proximité d'Arnouville et des communes limitrophes (Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel).

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION

Le service fonctionne, tous les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 17 h et les vendredis de 9 h à 11 h 30, sauf les jours fériés.

Une **inscription préalable est obligatoire**.

Les rendez-vous doivent être pris le plus tôt possible et au minimum 48 h à l'avance.

FORFAIT AMÉTHYSTE SUR LE PASS NAVIGO ÎLE-DE-FRANCE

Le **forfait Améthyste sur le pass Navigo** permet de **se déplacer sur les zones choisies en semaine et sur les zones 1 à 5 d'Île-de-France** les week-ends et les jours fériés.

Le pass Navigo est une carte à conserver d'année en année (10 ans).

Le forfait Améthyste est chargé tous les ans sur le pass Navigo après acceptation de la demande par le Conseil départemental du Val-d'Oise.

CONDITIONS D'OBTENTION

- Les personnes âgées non-imposables nées avant le 01/01/1953,
- les anciens combattants et les veuves de guerre de plus de 65 ans, les infirmières de guerre volontaires 39-45, les anciens réfractaires au STO et les anciens déportés et internes 39-45,
- les adultes handicapés.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

- Se procurer gratuitement un **formulaire de demande de pass Navigo** auprès de la SNCF, de la RATP ou sur internet www.navigo.fr
- Dès **réception de votre pass Navigo, faire la demande du forfait Améthyste auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise**. Le **formulaire** de demande est **disponible auprès du CCAS, à l'accueil du Conseil départemental et sur le site internet www.valdoise.fr**.
- Un **délai de 2 mois** est nécessaire à l'obtention du forfait Améthyste. Pour les renouvellements, pensez à anticiper votre demande.
- **Attendre l'accord du Conseil départemental pour charger son forfait Améthyste** sur le pass Navigo à une borne de rechargement des agences, stations de métro, gares SNCF ou dans les commerces habilités.
- Dès lors, vous pouvez désormais voyager. À chaque déplacement, vous devez penser à valider votre pass Navigo.

SERVICES À LA PERSONNE

AIDE MÉNAGÈRE

Tél. : 01 34 45 97 02

L'aide ménagère intervient essentiellement dans l'accomplissement des **tâches domestiques de la vie courante**. Elle s'occupe de l'entretien du logement, du linge, assure les courses de proximité. Elle apporte une **présence et un soutien moral**.

La prise en charge partielle des heures effectuées est accordée par la caisse de retraite du demandeur, qui fixe le nombre d'heures et le montant de la participation restant à la charge du retraité en fonction de ses ressources.

Le Conseil départemental intervient pour les personnes dont les ressources sont inférieures au plafond départemental de l'aide sociale légale. Les sommes versées à ce titre peuvent être récupérées sur la succession de leur bénéficiaire si l'actif successoral est supérieur à un certain seuil, fixé par décret.



AUXILIAIRE DE VIE

L'auxiliaire de vie apporte une **aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante aux personnes en perte d'autonomie, bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Elle intervient dans la vie quotidienne pour les soins d'hygiène, l'habillage, l'aide au lever et au coucher, à la préparation des repas et s'assure d'une bonne hygiène alimentaire. Elle veille à la propreté du logement et apporte un soutien moral et social afin de préserver l'autonomie de la personne.

TARIFS

Les participations horaires laissées à la charge des personnes sont fixées :

- soit par la caisse de retraite du demandeur qui fixe également le nombre d'heures accordées,
- soit par le Conseil départemental dans le cadre de l'attribution de l'APA.

Pour les bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH, les tarifs horaires sont calculés en fonction de leurs ressources.

Réduction d'impôts de 50 % du montant des prestations (une attestation fiscale est fournie annuellement).

AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION (ARDH)

CCAS

Hôtel de Ville

Tél. : 01 34 45 97 02

La Caisse nationale assurance vieillesse (CNAV) propose l'**Aide au retour à domicile des retraités après hospitalisation (ARDH)**. Il s'agit d'intervenir auprès des retraités qui subissent une **perte d'autonomie** après une hospitalisation. Ce dispositif s'adresse

aux personnes qui ne bénéficient pas déjà d'une aide à domicile au titre du Plan d'action personnalisé (PAP) ou de l'Allocation personnalisée d'autonomie versée par le Conseil départemental du Val-d'Oise.

RENSEIGNEMENTS

La demande doit être faite par l'intermédiaire du service social hospitalier ou du CCAS de la ville, directement auprès de la structure évaluatrice compétente sur le secteur du domicile de la personne.

EN SAVOIR PLUS

Caisse nationale assurance vieillesse (CNAV)

Tél. : 0 821 10 12 14

www.lassuranceretraite.fr

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Tél. : 01 34 45 97 02

Ce service permet de **livrer à domicile un panier-repas** à toutes les personnes âgées, dépendantes, porteuses de handicap ou rencontrant des difficultés passagères.



Le CCAS a signé un contrat avec la société ELIOR pour la fourniture et la livraison des repas **du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés**. Le panier-repas, en liaison froide, comprend le repas de midi et une collation pour le soir.

TARIFS

Les tarifs sont calculés d'après un barème de ressources fixé annuellement par le conseil d'administration du CCAS

FOYER-RESTAURANT

Tél. : 01 30 11 16 50

Les personnes retraitées valides peuvent prendre leur déjeuner à la cuisine centrale, rue Jean Jaurès.

RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir plus, vous renseigner auprès du service « restauration scolaire ».

MAISON DE RETRAITE MÉDICISÉE

LE CLOS D'ARNOUVILLE
19-21 rue Jean Laugère
Tél. : 01 34 07 70 70
Fax : 01 34 53 88 85
www.orpea.com

Tout en préservant l'intimité de chacun, la maison de retraite **Le Clos d'Arnouville** offre la **sécurité d'un accompagnement personnalisé**, grâce à la présence continue (24h/24) d'un **personnel formé et attentif aux besoins de chacun**.

Afin d'assurer une prise en charge individualisée et de qualité, **un projet de soins est défini pour chaque résident**, en équipe pluridisciplinaire et en concertation avec le résident et sa famille.

Un **projet de vie est également réalisé pour chaque résident**, afin de connaître ses loisirs et centres d'intérêt et de le guider vers les animations et activités adéquates.

L'objectif est de maintenir l'autonomie de chacun le plus longtemps possible, tout en développant une vie sociale riche et dynamique pour le bien-être de tous.

Situé dans un **quartier paisible**, au cœur du centre-ville et à proximité immédiate de la gare SNCF Villiers-Le-Bel / Arnouville, l'établissement offre un cadre de vie des plus agréables.

La maison de retraite médicalisée (EHPAD) accueille **89 personnes âgées autonomes, semi-valides et dépendantes, en courts et longs séjours**.

L'établissement dispose également d'une **unité protégée dédiée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés**.

Les petits animaux de compagnie sont les bienvenus.





A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

www.arnouville95.fr

arnouville
famille

VILLE D'ARNOUVILLE

15-17 rue Robert Schuman // CS 20101

95400 ARNOUVILLE

Tél. // 01 30 11 16 16

Fax // 01 30 11 16 05

Directeur de la publication // Pascal Doll

Coordination // Service communication

Conception-réalisation // Agence RDVA //

01 34 12 99 00

Photos // Service communication //

Agence RDVA

Dépôt légal // à parution